

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE des **retraitées** & des **retraités**

Que sera 2024 ?

DOSSIER

**LES SERVICES
PUBLICS**

ACTUALITÉ

- > ACTUALITÉS FONCTION PUBLIQUE
- > LE PACTE VERT EUROPÉEN
- > AUTONOMIE : VERS LE NAUFRAGE ?

NOTRE ASSOCIATION

- > HCFEA : NOS INTERVENTIONS
- > LA FGR AU CONGRÈS DE L'UCR-CGT
- > AU RASSEMBLEMENT DU 16 DÉCEMBRE



**2023 : Congrès, réunions,
mobilisations, actions...
Une FGR conviviale
et active.**



Sommaire

3. ÉDITORIAL

Réveillé.es !

4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

Une actualité foisonnante,
des décisions inquiétantes.

Perte d'autonomie

Le pacte vert européen, un
nouvel élan : des objectifs
précisés et des moyens engagé

8 - 9. NOTRE ASSOCIATION

Aux groupes parlementaires de
l'Assemblée nationale et du Sénat.

Congrès de l'UCR-CGT

Prise en charge de la perte d'auto-
nomie au Conseil de l'âge

10 - 11. DOSSIER

Avenir des services publics,
un enjeu de société majeur.

12 - 13. MAGAZINE

FGR Calvados dans l'action :
Une inter-syndicale des retrain-
tées du Calvados dynamique

Label Rouge, gage de qualité

14. ON A LU

EN CHIFFRES

15. QUELS SERVICES PUBLICS EN EUROPE POUR DEMAIN ?



Revue de la Fédération générale des retraités
de la Fonction publique de l'État, territoriale et
hospitalière, des établissements industriels de
l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jacques Brillet

Rédacteurs : Jacques Fogliarini, François Chelers,
Marc Veyrat, Sylvain Houselle, Jacques Brillet

Abonnement annuel 2022 au *Courrier du retraité* :
6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris
01 47 42 80 13

Courriel : secretariat@fgrfp.org
Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation et Impression :
Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution
ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0327G06323

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois
fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.



Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou
l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la
FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des
informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège
national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors
réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.

En bref...

Les ministères de la Fonction Publique et de l'Economie sanctionnés.

Le 26 janvier 2023, S. Guérini expédiait, par le biais de l'ENSAP une vidéo de propagande sur la réforme des retraites sur les boîtes mail des agents. Suite à la plainte de 1600 agents, la CNIL, dans son jugement du 9 novembre 2023, sanctionne les deux ministères, Fonction Publique et Economie, pour avoir utilisé un fichier administratif à des fins politiques » car visant « à convaincre du bien-fondé du projet de loi sur les retraites, laquelle n'était pas encore votée ».

« Ma fonction n'était pas d'aider le gouvernement. »

Limogé en octobre, Pierre-Louis Bras, ancien président du COR, dans un entretien au Monde du 18 novembre, réaffirme que les dépenses de notre système par répartition « ne dérapaient pas » avant la réforme des retraites. Il lui était reproché par le pouvoir d'avoir « alimenter la confusion » dans le débat. Réfutant cette thèse, il réaffirme que les travaux du COR ne « s'inscrivaient pas dans le narratif dramatisant que voulait promouvoir le gouvernement ». Il affirme au contraire que le problème des retraites ne provient pas d'une évolution démographique mais d'une baisse continue des recettes.

La pauvreté commence tôt.

Plus d'un tiers des jeunes sont pauvres. Ces jeunes sont d'abord des enfants : 1,8 million de mineurs vivent sous le seuil de pauvreté. Ces enfants sont pauvres parce que leurs parents ont de très bas salaires, sont au chômage ou sont en situation précaire. Ensuite, il y a les jeunes adultes (les 20-29 ans), qui ne vivent plus chez leurs parents : ils sont 854 000 à vivre sous le seuil de pauvreté parce qu'ils n'arrivent pas à trouver un travail durable et correctement payé.

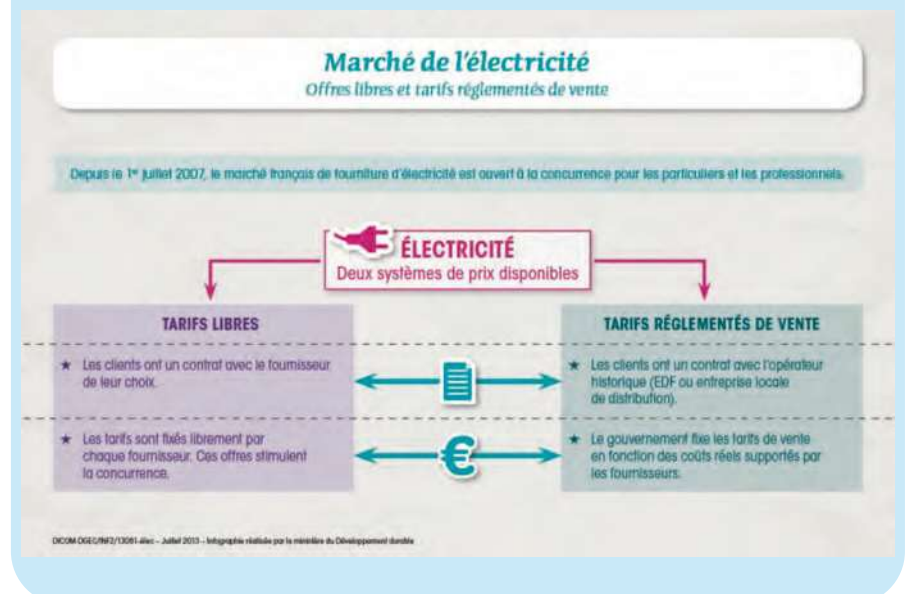
Billet d'humeur

Le macronisme érigé en théorie éducative ou la remise en cause du collège unique.

La pédagogie est une chose trop sérieuse pour la confier aux seuls pédagogues ? La finesse d'esprit d'un G. Clémenceau, nous a appris que : « En politique, on succède à des imbéciles et on est remplacé par des incapables ». On perçoit chez le locataire de la rue de Grenelle une ambition de gravir quatre à quatre les marches vers le palais. Il met en place une stratégie d'instrumentalisation de l'effondrement dans le classement Pisa, en décidant sans discussion la mise en place de groupes séparant les forts des élèves faibles, mesure renforcée par l'acharnement pédagogique du redoublement. Enfin il crée un brevet couperet pour un lycée débarrassé en classe de seconde d'élèves trop faibles. En voilà une bonne idée bien démagogique et qui pourrait plaire à une droite bien élitiste. Pourtant depuis plus de quarante ans, toutes les études internationales les plus rigoureuses ont démontré l'efficacité de l'interaction des élèves de niveaux hétérogènes dans le développement des compétences cognitives de tous. Les conseillers du cabinet devraient lire ou relire W. DOISE et G. MUGNY qui ont apporté la preuve indiscutable que les élèves de niveaux hétérogènes réunis dans un groupe avec pour consigne de résoudre un problème par la confrontation de leurs réflexions, ont fait d'importants progrès cognitifs. Une fois de plus on passe à côté de l'essentiel, le bienfait de la mixité sociale, le manque cruel d'enseignants, l'absence d'une solide formation à la didactique de disciplines, aux théories psychosociales et sociocognitives de l'apprentissage et du développement.

■ SYLVAIN HOUSELLE.

Marché de l'électricité



FISCALITÉ

Le pacte vert européen, un nouvel élan : des objectifs précisés et des moyens engagés.

Le Pacte vert est la réponse de l'UE à l'urgence climatique déclarée par le Parlement européen en 2019. Il a été demandé à la Commission de veiller à ce que ses propositions respectent l'objectif d'un réchauffement climatique de 1,5°C et une baisse significative des émissions de carbone.

pour favoriser une consommation durable réduisant la production des déchets, Un système "De la ferme à la table" doit garantir une alimentation saine et écologique, couvrant toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

La directive CSRD, transposée par ordonnance du 6 décembre 2023

“ Le Pacte vert, quel coût pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ? ”

En 2020, la Commission a mis en place une feuille de route en vue d'une Europe climatiquement neutre en 2050. Les rapports successifs du GIEC, les accords de Kyoto en 1997 engagent les pays les plus développés à limiter la pollution des gaz à effet de serre. La COP 21 réunie en France en 2015 entendait limiter le réchauffement climatique à moins de 2°.

Le Parlement européen a adopté la loi sur le climat le 24 juin 2021 (13 lois et 6 propositions de lois sur le climat, l'énergie et la réduction des GES dans l'industrie et les transports). Celle-ci rend juridiquement contraignants les objectifs de réduction des émissions de 55 % d'ici à 2030 et de la neutralité climatique d'ici à 2050. En 2023, le Parlement européen a approuvé un certain nombre de mesures portant notamment sur la gestion des quotas d'émission de GES en y incluant tous les secteurs polluants, la suppression des quotas gratuits, l'imposition du prix du carbone aux frontières de l'UE, l'élimination accrue du carbone dans l'agriculture, le développement des énergies renouvelables...

Par ailleurs, des mesures ciblant l'économie circulaire ont été prises

dans le droit français et applicable au 1er janvier 2024, constitue un élément majeur du Pacte vert. En effet, elle étend à 50 000 entreprises européennes l'obligation existant déjà en France d'une DPEF (Déclaration de performance extra-financière) communiquant l'impact des activités de l'entreprise sur la société et sur l'environnement incluant le climat et expliquant comment ces enjeux de durabilité impactent l'entreprise.

Au niveau financier, le Pacte vert s'inscrit dans le budget de l'Union mais mobilise également les crédits du plan de relance européen et d'autres secteurs. En janvier 2023, la Commission a présenté son plan pour attirer au moins 100 milliards d'euros par an sur 10 ans d'investissements privés et publics.

Outre des facilités de prêts pour soutenir les investissements verts des régions qui dépendent des énergies fossiles, le budget de l'UE pourrait bénéficier d'un ajustement du prix du carbone aux frontières (importation de certains biens en provenance de pays tiers pour garantir une concurrence dans la lutte pour le changement climatique).

Les sources de financement sont



© beartofoto/freepik

diversifiées :

- 25% du budget européen, soit 500 milliards sur 10 ans,
- des cofinancements nationaux par les états membres à hauteur de 144 milliards d'euros (certains projets étant cofinancés au niveau national ou régional),
- des investissements publics et privés proches de 300 milliards d'euros dans le cadre du programme "InvestEU" qui permet de fournir la garantie budgétaire de l'UE à certains projets liés au climat et à l'environnement,
- les recettes du marché Carbone, soit 25 milliards,
- la création "d'un fonds pour la transition juste" destiné aux régions les moins avancées dans la transition énergétique.

"Malgré sa volonté et les moyens affichés aujourd'hui, l'UE aura-t-elle la capacité D'ATTEINDRE son objectif zéro carbone en 2050 ?"

■ **MARC VEYRAT.**